

REUTERS, ENOIT TESSIER



SORTIES PAGES VI-VII
Rétromobile : la crème des voitures de collection

FOOTBALL PAGE VIII
 Jonathan Mexique, le Monégasque du Red Star

SECTEUR PAR SECTEUR
 l'actualité de votre département



www.leparisien.fr/78

Yvelines

Logements sociaux : les mauvais élèves font des progrès

Il ne reste plus que deux bonnets d'âne dans le département : Maisons-Laffitte et Chevreuse. Si d'autres communes n'ont pas atteint les minimums exigés, elles sont sur la bonne voie.



Maisons-Laffitte. La ville compte 11,98 % de logements sociaux (la loi en exige 25 % d'ici à 2025) et reste l'une des deux seules du département à ne pas pouvoir proposer de solution pour remédier à son retard.

LES REPÈRES

- MAISONS-LAFFITTE :** 11,98 % de logements sociaux. Pénalité : 310 000 €.
- CHEVREUSE :** environ 10 %. Pénalité de 135 000 € à 400 000 €.
- ORGEVAL :** environ 10 %. Pas de pénalité, reste déficitaire.
- L'ETANG-LA-VILLE :** environ 10 %. Pas de pénalité, reste déficitaire.
- LE VÉSINET :** 9,83 %. Pas de pénalité, reste déficitaire.
- GUERVILLE :** 1,93 %. Pénalité éventuelle pouvant atteindre 450 000 €.

LE PORT-MARLY

Le château d'Alexandre Dumas sauvé des eaux p. III

LES MOREAUX

Elles repèrent les lieux à sécuriser p. II

PLAISIR

Les infirmières solidaires de leur collègue p. V

IMMOBILIER

PAR JULIE MÉNARD

Jacques Myard assume : « Maisons-Laffitte restera carencé. » Le maire (LR) de la commune doit rencontrer le préfet « bientôt » pour évoquer son plan local d'urbanisme (PLU), lequel prévoit 80 logements sociaux en 2017 sur les 125 réclamés par le préfet comme preuve de bonne foi pour tendre progressivement vers les 25 % exigés par la loi. « Le rôle du préfet est de faire appliquer la loi, poursuit Jacques Myard. Moi, je lui dis qu'elle n'est pas applicable. On va s'expliquer. » Si le maire campe sur ses positions, le préfet, lui, note que la ville « a fait des efforts ».

Tout comme Chevreuse, la seconde commune qui reste en état de carence en 2017 et risque une surpénalité pouvant aller jusqu'à 400 000 €. « Je ne peux pas faire de miracles, c'est impossible », assure Claude Génot, le

maire (SE). L'objectif triennal qui lui est imposé, de plus de 100 logements sociaux à construire, lui semble irréalisable. « Le foncier est très cher et nous avons aussi beaucoup de contraintes d'urbanisme imposées par le parc naturel de la vallée de Chevreuse », ajoute-t-il.

TRIEL-SUR-SEINE ET MAURECOURT NE SONT PLUS CARENCÉES

Du côté des bons élèves, Orgeval a respecté son engagement triennal en construisant 107 logements sociaux sur les 103 demandés. La commune sort de l'état de carence et en prévoit 140 autres pour 2017. « On fait construire en permanence, mais pas seulement des logements sociaux. Donc, on n'atteindra jamais les 25 %, explique Yannick Tasset, le maire (LR). On y travaille d'arrache-pied, mais ce n'est pas facile. »

L'Etang-la-Ville atteint également son objectif avec 96 logements sociaux financés en 2016. La commune

double ainsi son effectif d'habitat aidé et respecte la triennale fixée.

Le Vésinet continue sur une bonne lancée en respectant la triennale fixée de 2014 à 2016. « Je suis très content, sourit Bernard Grouchko, maire (DVD) de la ville. Cela veut dire que l'on récupère notre droit de préemption urbain et qu'on reprend le contrôle. On va continuer nos efforts. » La commune, qui devrait tout de même payer une pénalité théorique de 270 000 €, en sera exemptée. « Nous versons une subvention équivalente aux programmes sociaux, ajoute le maire du Vésinet. Cela nous permet de réinvestir cet argent plutôt que de le perdre en pénalité. »

Quant à Guerville, la commune devrait sortir de l'état de carence en 2017 grâce au financement de 51 logements sociaux. « On a tout fait pour respecter la triennale fixée et il y a suffisamment de projets en cours, affirme Evelyne Placet, maire (SE) de Guerville. » Depuis trois ans, l'élue déplore un manque de bailleurs sociaux potentiels sur la commune de près de

2 200 habitants. « Ils n'investissent pas pour des projets de moins de 50 logements, et nous avons très peu de terrains disponibles », ajoute la maire. Si la ville ne sort pas officiellement de son statut de carence, elle risque une surpénalité qui pourrait atteindre les 450 000 €.

De leur côté, Triel-sur-Seine et Maurecourt ne sont plus carencés depuis 2016. Prochain contrôle en juillet.

@LeParisien_78

Carence ou déficit ?

PAR SÉBASTIEN BIRDEN

UNE COMMUNE est dite déficitaire quand son taux de logements sociaux est inférieur à 20 %. Les communes déficientes, qui ne remplissent pas leur objectif triennal calculé afin d'atteindre 25 % de logements sociaux en 2025, peuvent faire l'objet d'un arrêté de carence pris par le préfet et être ainsi soumises à des

pénalités. Les conséquences de la carence sont multiples. Elles vont du transfert du droit de préemption au préfet à l'obligation pour les communes de financer des opérations de logements sociaux, en passant par la multiplication par cinq des pénalités et toute une somme d'actions imposées par l'Etat. En France, 221 communes sont carencées pour 1 021 villes déficientes.

